

# .....LES RENCONTRES DE L'OZP.....

n° 87 – juin 2011

## **La substitution des Eclair aux RAR « Refonte » ou démantèlement de l'éducation prioritaire ?**

Compte rendu de la réunion publique du 22 juin 2011

*Cette rencontre n'a réuni qu'une faible assistance, comme souvent les rencontres OZP de juin. Aucun intervenant n'avait été prévu. Les échanges avaient pour but de comprendre où allait l'éducation prioritaire après l'annonce de la disparition des RAR à la prochaine rentrée. Pour l'essentiel, le débat a été une recherche de la « bonne position » par rapport à ce texte ministériel mais aussi par rapport à l'ensemble de la politique menée.*

L'ensemble des participants ont été choqués qu'une décision telle que la suppression des RAR ait été découverte au détour d'une brochure (d'un rang juridique inférieur à une simple circulaire), sans aucun débat ni même sans aucune présentation aux syndicats ni à la représentation nationale.

*Marc Douaire, président de l'OZP, introduit le débat en relayant les inquiétudes et les interrogations qui se sont exprimées sur le site de l'OZP et au cours de diverses réunions. Tous les acteurs qui se sont investis dans les RAR et ont développé des pratiques efficaces méritaient plus de considération. Aujourd'hui encore, leurs responsables directs ne semblent pas en mesure de leur tracer des perspectives claires au-delà de la prochaine rentrée. Certains expliquent que rien ne changera, cherchant à rassurer, d'autres ne peuvent donner le sens de la nouvelle politique.*

Il rappelle les positions prises par l'OZP dès l'annonce du programme CLAIR à la fin des Etats généraux de la sécurité à l'école au printemps 2010. Plusieurs communiqués et un rendez vous au cabinet du ministre ont exprimé notre étonnement devant la confusion entre CLAIR et l'éducation prioritaire et devant l'absence des écoles du programme.

Le bilan des RAR était annoncé comme préalable aux décisions sur l'évolution de l'éducation prioritaire. Le rapport d'Anne Armand d'octobre 2009 n'a jamais été publié. Le ministère était en possession des bilans académiques dès juin 2010. Après plusieurs démarches auprès du ministère, le bilan ministériel ne sera publié qu'en janvier 2011. Au cours d'une Rencontre OZP, les points positifs en seront soulignés. Et début juin, nous découvrons par hasard ce vade-mecum à l'occasion des journées de l'innovation organisées par le ministère à l'UNESCO !

C'est un fonctionnement « à la prussienne », sans concertation ni expérimentation. Les référents subissent des pressions pour devenir préfets des études sans qu'on puisse même leur

donner d'explication. Parfois on leur dit : « C'est la même chose ! »

On nous dit : « Rien ne va changer l'an prochain". Mais après ? Nous n'avons pas d'indication budgétaire au delà de 2011. Comment s'investir avec une visibilité aussi réduite ? Au séminaire des professeurs référents organisé par l'OZP en novembre dernier, la plupart s'étaient révélés passionnés par leur travail. On avait des personnels prêts à jouer le jeu à nouveau pendant quatre ans. Au lieu de cela, on brouille les perspectives et on abandonne les enseignants sans informations ni explications. Où est la reconnaissance de l'investissement personnel et collectif ? Si les coordonnateurs disparaissent, l'opinion ne s'en émouvra pas, et pourtant ils donnent du sens à l'éducation prioritaire.

Que fera-t-on de l'acquis des RAR, que ce même séminaire des professeurs référents a mis en valeur ?

Pour Alain Savary, l'éducation prioritaire n'était pas un dispositif isolé, cela s'adossait à une ambition générale de transformation de l'école. Gilles de Robien, lui, a créé les RAR en réponse aux émeutes urbaines de 2005. Aujourd'hui, les internats d'excellence sont présentés comme « l'avant-garde de l'éducation prioritaire ».

En lisant la brochure, on voit bien qu'on aura des politiques académiques et peu de pilotage national.

*Jean Yves Rochex (Paris VIII)* souhaite que l'on tente une analyse conceptuelle des politiques menées, qui forment système. Pour lui, ce texte doit être compris dans plusieurs registres : une politique globale et son orientation idéologique, la mise en œuvre effective de dispositifs et ce que chacun, dans sa position professionnelle, peut en faire.

La thématique de l'excellence, les internats d'excellence, l'élargissement du recrutement des élites dessinent une politique très individualisante qui n'a plus rien à voir avec la politique compensatoire des ZEP et son objectif de démocratisation.

Par ailleurs, ECLAIR a été pensé pour le collège. C'était déjà le cas avec les RAR. Les écoles ont été raccrochées après coup. On déstructure l'école primaire. Ainsi, un recteur a pu ordonner aux RASED de se consacrer en priorité aux évaluations de fin d'année.

L'indigence de la réflexion sur les rythmes scolaires (les après-midi sans classe), avec la référence à l'Allemagne qui pourtant a remis en cause ce système, vise en fait à renvoyer aux collectivités locales la charge des activités sportives et culturelles.

Cette politique s'inscrit dans un reprofilage des politiques étatiques : comme disait un recteur récemment dans « Le Monde » à propos des réductions de classes, « on arrive à l'os ». La préscolarisation est réduite à pas grand-chose. On ramène tout au minimum de la vie de la classe. Cela n'a plus rien à voir avec l'EP.

J.-Y. Rochex conclut en posant la question : « Que défend-on réellement maintenant quand on défend l'éducation prioritaire ? »

## **ECLAIR et violence**

*Marc Douaire*, dans son introduction, ainsi que le dernier communiqué de l'OZP (7 juin), ont rappelé, que, selon les termes mêmes de la circulaire de juillet 2010 (dans la deuxième phrase), « [CLAIR] concerne les établissements concentrant le plus de difficultés en matière de climat scolaire et de violence ».

*Des membres du CA* contestent le bien fondé de cette insistance à dénoncer cette orientation d'origine. « Réduire ECLAIR à un objectif sécuritaire, c'est si réducteur et si peu nuancé que c'est forcément inexact », dit l'un. « On ne peut pas se contenter indéfiniment de dénoncer ce « péché originel » du programme. Il faut analyser celui-ci tel qu'il est maintenant, insiste un autre.

Pour d'autres au contraire, le discours sécuritaire de la majorité, toujours prégnant, influencera forcément l'action des responsables et les choix des parents.

### **Le décloisonnement de l'éducatif et du pédagogique**

*Une IPR* de Créteil dit que l'évaluation des 21 RAR de l'académie à laquelle elle a participé a montré l'importance de l'absentéisme des élèves, mais aussi l'inadaptation de l'habitude des exclusions temporaires de la classe pour traiter les problèmes de comportement : jusqu'à 2000 exclusions de classes sur l'année dans un collège ! Avec ECLAIR, on pourra prendre ce problème à bras le corps. Et chaque enseignant ne sera plus isolé face à ses difficultés.

*Un bénévole associatif* dans un collège RAR de Paris souligne l'importance de la vie scolaire pour de bonnes relations entre élèves, parents et enseignants. Les CPE font un très bon travail avec le principal adjoint. Ils connaissent tous les parents. L'absentéisme est très contrôlé. Grâce à une mobilisation permanente, tout marche bien,

### **La gestion des ressources humaines**

*Les deux IPR* présents, se référant à leur évaluation des RAR, disent que la stabilisation des équipes est la première nécessité et qu'ÉCLAIR apporte une solution. Ils défendent à ce titre le profilage des postes.

*J.-Y. Rochex* pointe une contradiction parmi d'autres : Comment prétendre stabiliser les équipes et en même temps assouplir la carte scolaire et faciliter le départ des meilleurs élèves ? Il ajoute qu'il n'est pas absolument contre le principe du profilage de certains postes, mais la question est celle du rapport entre l'individuel et le général, d'une lettre de mission qui individualise tous les postes, et d'un recrutement sans contrôle paritaire et même d'un recrutement par Pôle Emploi. L'objectif réel est d'installer un recrutement en dehors des statuts, comme la Loi LRU le permet dans le supérieur. Les masters professionnalisants de la formation des maîtres créent un volet de main d'œuvre disponible avec ceux qui ne seront pas reçus aux concours. Ensuite, « le gras » sera confié à l'extérieur.

*Luce Desseaux (SNUIPP)* dénonce l'incapacité de l'administration à tenir ses engagements : ainsi des professeurs stagiaires premier degré se retrouvent en ZEP malgré les instructions. Dans le secondaire des stagiaires se retrouvent sans tuteur.

*François-Régis Guillaume (bureau de l'OZP)* rappelle la demande de l'association d'une politique active d'affectation pour que les postes spécifiques (coordonnateur, professeurs référents, IEN, principal) soient pourvus par des personnels volontaires ou au moins décidés à s'investir dans l'éducation prioritaire. L'institution n'en a pas été capable : trop de référents ont été affectés à leur sortie d'IUFM ou étaient des remplaçants, et cela continue. Etendre ce recrutement volontariste à tous les personnels, quel sens cela peut-il avoir, sinon celui d'être la première étape d'une déréglementation ?

*Les deux IPR* répondent qu'ils font ce qu'ils peuvent avec les volontaires qu'ils trouvent et évoquent la difficulté de trouver des maîtres de stage pour les professeurs stagiaires. Ils disent aussi que le terme de « recrutement » par les chefs d'établissement, maladroit, est très mal perçu par les enseignants et que cela ne correspond pas à la réalité de la procédure mise en place.

### **Les préfets des études**

Didier Bargas (IGAEN) estime que les préfets des études auront les pires difficultés à se

positionner. Certains pourront cependant inventer des choses intéressantes.

Pour l'*IPR de Créteil*, les missions des référents et du préfet des études sont très proches. Mais le terme de préfet des études fait peur

[*ndlr*, Anne Armand, lors du séminaire OZP des professeurs référents, avait dit ses réserves à ce propos : « Dans la circulaire CLAIR, on trouve l'envie, et le risque, de transformer les référents en cadres de l'établissement. L'invention du terme « préfet des études » inquiète, car les termes choisis ont une histoire, surtout quand on lit que les référents peuvent devenir préfets des études. Pourquoi ne pas les avoir appelés « professeurs référents des CLAIR » ?

Dans cette professionnalité des CLAIR, il y a trois risques : - la disparition du terme essentiel de « professeur » ; - la transformation du professeur référent en un échelon intermédiaire entre les professeurs et l'équipe de direction ; - la disparition du premier degré. »]

### **Une « refonte » de l'éducation prioritaire ? Un démantèlement ? De la pure communication ?**

Cette dernière position est celle de *Didier Bargas*. Selon lui, il y a toujours un grand écart entre les déclarations officielles et la réalité. Ce texte fourre-tout, d'un statut infra-circulaire, ne devrait rien créer. Plus on se centre sur la communication, plus on est tenté d'annoncer un nouveau dispositif qui chasse le précédent. Le passage de la brochure sur la formation continue des personnels d'ÉCLAIR est, dans le contexte actuel, une sinistre plaisanterie. Et rien ou presque n'est dit sur la politique éducative de la Ville.

*Luce Desseaux (SNUIPP)* donne des informations sur ce qui se passe dans son académie. Elle dit sa crainte d'un démantèlement de l'éducation prioritaire, d'une disparition à terme des réseaux de réussite scolaire (RRS) et souligne l'absence de garanties sur la pérennité des postes spécifiques au-delà de la prochaine rentrée. On peut s'attendre par exemple à une diminution du nombre des « assistants pédagogiques » en RAR, qui jouent pourtant un rôle important aux côtés des référents.

### **Une brochure consensuelle ?**

*Jean-Paul Tauvel (bureau de l'OZP)* s'interroge sur la façon dont va être perçu ECLAIR à travers la brochure, déjà en ligne mais qui va être diffusée à tous les personnels concernés.

Cette brochure en effet récupère et agrège de façon très habile (on reconnaît là les compétences du ministre en matière de communication) tout au long de ses 65 pages, dans un style technocratique et moderniste, tout un ensemble de propositions, exhortations, recommandations qui, prises une par une, ne peuvent que faire consensus, y compris et peut-être même plus pour les acteurs de l'éducation prioritaire : nécessité d'un projet pédagogique, du travail en équipe et de la stabilisation de celles-ci, de l'écoute des parents, d'une évaluation méthodique et suivie, de la relation écoles-collège, d'une formation des personnels renforcée et adaptée, d'une attention accrue aux apprentissages fondamentaux, d'un développement de l'innovation et de l'expérimentation, d'un climat scolaire apaisé favorable aux apprentissages, le tout sur fond de mise en exergue de l'école du socle commun...

Il relève aussi un élément important qui révèle un net recul, ou un retour en arrière, du ministère : la politique de réseau, qui depuis quelques années est présentée solennellement comme étant remplacée par une politique d'établissement, est maintenant revenue en grâce, si l'on en juge du moins par le nombre élevé d'occurrences du mot « réseau » dans la brochure, la plupart s'appliquant aux réseaux écoles-collège.

On y trouve certes aussi plusieurs références aux « parcours d'excellence » (avec une citation des internats du même nom), qui mettent en avant la « personnalisation » et, sans jamais les

nommer, les élèves « méritants », mais ces allusions à une politique élitiste est contrebalancée par plusieurs évocations de « l'égalité des chances » (l'introduction de la brochure place même Eclair « au centre » de la politique de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances »).

Mais alors, qu'est-ce qui est vraiment spécifique à Eclair en dehors du profilage des postes et de la création des préfets des études ? Ce sont les silences, déjà évoquées plus haut : pas un mot sur la fonction et le devenir des coordonnateurs de réseau ; une seule allusion à la fonction de professeur référent, invité à devenir préfet des études (une interview du directeur de la DGESCO précise qu'ils pourront aussi rester en fonction, décision qui relève de « la liberté de l'établissement ») ; pas un mot sur les « assistants pédagogiques » en RAR (on en avait annoncé 3 000, ce n'est pas rien !).

Sur toutes ces questions, la circulaire que l'on peut espérer pour bientôt devrait apporter des réponses plus concrètes sur la mise en place effective du nouveau dispositif.

### **Et maintenant, qu'est-ce qu'on fait ?**

C'est la question posée avec insistance par l'un des IPR et à laquelle les participants ont répondu de la façon suivante, synthétisée ici.

Toute réforme, au delà des intentions des « réformateurs », dépend à la fois des acteurs de terrain qui l'appliquent et de la perception qu'en a la société. Cela est vrai aussi bien pour celles qui visent un retour en arrière que pour celles qui répondent aux souhaits de l'avant-garde. Elle peut se vider de tout contenu ou bien rester très minoritaire ou amorcer un changement profond.

Il en a été ainsi des ZEP, puis des RAR : au-delà de l'impulsion initiale et des « relances » successives, c'est l'investissement de nombreux acteurs de terrain mais aussi d'une partie de la hiérarchie qui a permis, malgré la faiblesse du soutien institutionnel, des progrès remarquables - seulement dans une forte minorité du réseau, on peut le regretter !

Qu'en sera-t-il pour ECLAIR ? On peut espérer que des acteurs s'en emparent, qu'ils réussissent à « décroïsonner le pédagogique et l'éducatif », que les nouvelles procédures d'affectation, qui mettent en danger la gestion des personnels, permettent aussi, ici ou là, de créer de nouvelles équipes et de les stabiliser, que l'acquis des RAR soit préservé et amplifié...

Mais n'ayons pas trop d'illusions, cet engagement risque d'être minoritaire. Pour l'opinion et pour la grande majorité des acteurs et de la hiérarchie, c'est le discours officiel qui sera déterminant, avec son idéologie sécuritaire et l'objectif d'élargissement du recrutement des élites ; ce sont aussi – hélas ! - les fortes tendances ségrégationnistes actuelles.

*Compte rendu et annexe rédigés par François-Régis Guillaume*

---

## ANNEXE

### Analyse : « Des RAR aux ECLAIR »

(texte de présentation distribué par l'OZP aux participants au début de la séance)

Les premières réactions de l'OZP sur le contenu de ce vade-mecum portaient sur les extraits concernant directement la disparition des RAR. Elles étaient aussi marquées par des discours de responsables académiques sur ce programme, présenté comme un outil de lutte contre la violence à l'école. La lecture intégrale du document amène à élargir ce point de vue : Certes on peut le lire comme une « refonte de l'éducation prioritaire » et y chercher ce qui est évolution ou dénaturation.

On peut le lire aussi comme un programme de réforme des écoles, collèges et lycées, dont l'expérimentation, commencée avec les RAR, serait destinée à être généralisée progressivement. Mais, de ce point de vue, l'éducation prioritaire, en tant que système plus ou moins dérogatoire, n'est plus un objet central et ne subsisterait peut être que comme une procédure d'attribution de quelques moyens supplémentaires (ce qu'elle était en fait dans les longues périodes de silence institutionnel).

### **1 - Que devient l'éducation prioritaire ?**

Elle est assimilée par ECLAIR. De l'éducation prioritaire, on retient essentiellement que la plupart des RAR et quelques RRS deviennent des ECLAIR et que leur structure semble préservée. Les professeurs supplémentaires sont invités à devenir « préfets des études ». Des coordonnateurs, on ne parle plus. On sent que les écoles ont été raccrochées après coup. Seulement des allusions au partenariat et à la politique de la Ville. On annonce aussi d'autres politiques prioritaires déconcentrées au niveau académique (zones rurales, zones périurbaines, zones maritimes).

Ce document redessine un schéma de pilotage et répartit les rôles pour assurer les moyens du pilotage académique. Au niveau national l'initiative du programme, son évaluation, la nomination des chefs d'établissement. Au niveau académique le pilotage proprement dit, une politique de gestion des ressources humaines, une politique d'innovation et d'expérimentation pédagogiques, avec un référent ECLAIR, un CARDIE (conseiller académique recherche développement, innovation et expérimentation), un correspondant pour la GRH et un IA-IPR référent pour chaque ECLAIR

Au niveau du réseau, on reprend le schéma des RAR (avec ou sans son secrétaire de comité exécutif). Le principe d'autonomie des établissements, surtout en matière d'affectation des personnels, mais aussi dans le domaine pédagogique, devient fondamental. « Le contrat d'objectifs s'appuie sur un diagnostic partagé, engage tous les acteurs et doit intégrer des tableaux de bord, ainsi que des cibles chiffrées de résultats scolaires attendus. »

Décloisonner le pédagogique et l'éducatif peut apparaître un progrès par rapport au cloisonnement actuel mais surtout par rapport à la tentation sécuritaire.

On peut avoir l'impression que l'essentiel est préservé, avec même, en face des reculs, quelques progrès. Ce texte pourrait ressembler parfois à une relance de l'éducation prioritaire. Mais l'environnement idéologique, la réalité quotidienne des RAR, les tendances ségrégatives constatées sur le terrain, la tentation sécuritaire, la disparition de la formation professionnelle des enseignants, etc. permettent-elles de prendre au sérieux même ces aspects positifs ?

### **2 - ECLAIR, début d'une réforme globale ?**

Le document comprend des développements disparates, sur des initiatives très diverses, sur un peu tous les sujets. Il est centré principalement sur l'autonomie des établissements, surtout en matière d'affectation des personnels, mais aussi dans le domaine pédagogique. La généralisation de ces dispositions aurait des conséquences qui méritent une analyse approfondie.